

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15022967

Lausanne, le 29 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Cesla Amarelle et consorts concernant la loi fédérale sur les étrangers (10_RES_039)

Madame la Présidente,

En date du 21 septembre 2010, le Grand Conseil a adopté la résolution de Cesla Amarelle et consorts, dont il rappelle ici la teneur :

«Le Grand Conseil tient à réaffirmer son attachement à une politique migratoire favorable à la formation d'étudiants étrangers dans nos hautes écoles et souhaite que l'accès au marché du travail puisse être facilité pour les diplômés d'une haute école suisse issus d'Etats autres que ceux membres de l'UE et de l'AELE.

Compte tenu du succès de l'initiative Neyrinck "Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse" acceptée à une forte majorité aux Chambres fédérales et de l'initiative libérale portant sur ce même objet adoptée à l'unanimité du Grand Conseil, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à ne rien entreprendre qui aille à l'encontre des modifications législatives y relatives (nouveaux articles 21 al. 3, 27 al. 1 let. d et al. 3 et 34 al. 5 LEtr)."

Le contexte légal s'est modifié depuis le dépôt de la présente résolution et de l'initiative du groupe libéral demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour permettre aux étudiants dont la Suisse a financé des études, de devenir des travailleurs (07_INI_006), objet de l'EMPD auquel elle est liée.

L'initiative parlementaire Jacques Neiryck *Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse* (08.407) a été acceptée par le Parlement le 18 juin 2010, et la modification de la LEtr est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

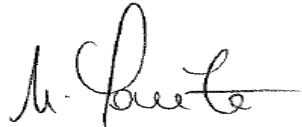
Dès lors, le Conseil d'Etat considère qu'aucune suite n'est à donner à la présente résolution.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très respectueuse considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- SG GC
- SG DEIS